

Compte rendu de l'Assemblée Générale,

Orléans, 9 novembre 1987

Ordre du jour : — réponses aux questions,

— discussion sur :

* valorisation des T.P.,

* proposition de nouvelle filière.

A. DURUPHTY ouvre la séance ; le bureau national répond aux questions déposées par écrit avant l'assemblée :

QUESTION sur les **nouveaux programmes de seconde** et les relations avec l'Inspection Générale à ce sujet.

REPONSE : L'U.d.P. n'a eu jusqu'ici qu'à se prononcer sur les propositions de l'Inspection Générale. Il est indispensable que nous puissions faire des contre-propositions positives et pas seulement des critiques.

POUR CELA :

— il faut faire le bilan de l'année en cours, réunir les propositions, les suggestions... en particulier celles qui émanent des réunions de formation organisées dans les différentes académies ;

— il faut publier toutes ces suggestions et les proposer à l'Inspection.

MAIS, cela ne peut se faire que par le biais des différentes sections académiques, seules susceptibles de faire remonter l'information. Il ne peut y avoir de publication que si le rédacteur en chef reçoit des articles à ce sujet ! C'est l'affaire de tous.

DE PLUS, l'Union des Physiciens vient de mettre en place, à la suite du Conseil de rentrée, un groupe de travail destiné à mener une **réflexion approfondie** sur l'enseignement des Sciences physiques. Une première réunion, animée par A. BOUSSIE et C. MESNIL a eu lieu afin d'en préciser les conditions de travail. Toutes les sections académiques et les établissements seront consultés et invités à participer activement à cette réflexion.

QUESTION sur l'attribution de l'heure de chargé de laboratoire.

Que peut-on faire pour qu'elle soit effectivement prise en compte ?

REPONSE : Cela ne peut être résolu qu'au niveau académique. Il faut faire intervenir l'I.P.R. ou l'I.G. chargé de l'académie pour faire respecter les textes réglementaires par les proviseurs.

On ne peut justifier la non-attribution de cette heure (comme par exemple à Toulouse par le grand nombre d'options offertes aux élèves). Les textes doivent être appliqués.

QUESTION sur l'emploi des calculatrices aux examens.

REPONSE : Le problème a été soulevé à l'A.G. de juin. Une lettre a été envoyée le 17-9-1987 au Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale (et transmise à l'I.G. et à différentes associations de spécialistes concernées).

Dans cette lettre l'U.d.P.

- * souligne les difficultés d'application de la circulaire en vigueur,
- * insiste sur le fait que la situation actuelle crée des inégalités entre les élèves et légalise une certaine forme de fraude,
- * réaffirme sa position sur la nécessité de généraliser l'emploi des calculatrices dans l'enseignement, les concours, les examens,
- * propose pour les examens et concours une épreuve en 2 parties :
 - test de connaissance et d'aptitude au raisonnement, sans calculatrice,
 - exercices présentés de façon à rendre inutile la calculatrice, sauf pour les calculs.

Cette lettre a reçu une réponse très rapide assurant que le problème était mis à l'étude, l'I.G. a été consultée par le Ministère et semble favorable à nos propositions.

QUESTION sur l'avenir des sections F_5 et F_6 .

REPONSE : Malgré l'optimisme affiché de l'Inspection Générale au cours des Journées d'Orléans, le bureau est plutôt pessimiste :

- les F_5 ne représentent que environ 300 élèves pour toute la France,
- la création d'un bac professionnel en chimie ne risque-t-elle pas d'avoir des retombées sur la section F_6 , en particulier si les industries chimiques en sont satisfaites ?

Il faut absolument tenter de faire remonter les effectifs de ces sections par des **actions locales et académiques** (cela n'est pas impossible, voir Reims) :

- faire de la publicité dès le mois de janvier dans les collèges,
- essayer de faire admettre le principe d'une Première d'adaptation permettant de passer de Seconde I.E.S. ou Première S dans les Premières F_5 et F_6 .

ATTENTION : Les filières F_5 et F_6 sont des filières à finalités techniques et ne doivent pas être englobées dans la réflexion menée par l'U.d.P. pour la création d'une nouvelle filière scientifique dont la finalité serait tout à fait différente : il faut éviter l'amalgame à tous les niveaux de discussion.

QUESTION sur les **épreuves de sciences physiques aux baccalauréats A et B** : une enquête sur l'évolution de ces épreuves a-t-elle été entreprise ?

REPONSE : Non.

Il faudrait engager une étude au niveau académique :

- quels sont les élèves qui suivent l'option ? (d'après les établissements),
- quels sont les élèves qui passent l'épreuve ? (d'après les dossiers du rectorat).

Remarque : Ces options sont souvent refusées par les établissements ou au contraire ouvertes de façon sauvage sans autorisation des autorités administratives.

L'U.d.P. continue de réclamer une validation de l'enseignement scientifique en sections littéraires en fin de Première.

QUESTIONS sur les **sujets de bac** et la **grille d'évaluation**.

Question 1 : Ne compter que pour 1/4 des points la « démarche scientifique » aux épreuves du bac risque de pénaliser les élèves.

Réponse : Les 10 points attribués aux connaissances ne peuvent-ils pas inclure des « méthodes » ? Est-on en contradiction avec les directives ?

Question 2 : La **grille de capacité** publiée au B.O. n° 35 était-elle urgente ? Va-t-elle être appliquée dès le bac 1988 ?

La discussion montre que de nombreux collègues pensent que la démarche employée ne peut qu'inquiéter les enseignants qui ne savent plus où ils en sont. Si ce problème est fondamental, il ne doit pas être parachuté, mais discuté et travaillé en commun ; si c'est un ballon d'essai, il est inutile et dangereux.

Réponse : Le texte sur l'évaluation doit sensibiliser les collègues, il ne peut sûrement pas être appliqué du jour au lendemain !

Il faut que les sections académiques demandent des formations au P.A.F. sur ces problèmes d'évaluation. Il y aura un atelier aux journées 1988 de Rouen sur ce thème.

Pour le bac, ce sont les profs qui posent les sujets ; le texte doit être appliqué. Il faut faire jouer à fond leur rôle aux commissions et aux « cobayes » qui testent les sujets.

L'I.G. ne peut qu'en vérifier la conformité par rapport aux programmes.

QUESTION sur l'opportunité d'introduire l'**astronomie** dans les programmes.

REPONSE : Lorsque l'U.d.P. a été appelé à donner son avis sur les propositions d'actualisation des programmes élaborées par l'Inspection Générale, elle a proposé que les commentaires suggèrent des applications dans le domaine de l'astronomie. Dans la mesure où l'U.d.P. pourrait être amenée à proposer des programmes définis par l'Association elle-même (cf la Commission évoquée précédemment), faudrait-il faire plus, et introduire nominativement l'Astronomie dans les programmes ? La question est posée à l'assemblée générale qui, par un vote à main levée (25 à 30 « oui » sur environ 200 présents) répond par la négative.

QUESTION sur l'organisation des **Journées Nationales :**

- suggestion de 2 A.G., l'une au début, l'autre à la fin des journées, afin d'avoir le temps de réfléchir aux problèmes pédagogiques ;
- pour cela, il faudrait limiter le nombre de conférences.

REPONSE : L'ensemble de l'assemblée générale s'oppose à la diminution du nombre de conférences.

Envisager 2 A.G. est quelque peu irréaliste ; le bureau propose :

- qu'une courte information soit faite le premier jour pour présenter les activités et le contenu des ateliers,
- que le contenu des ateliers soit plus explicite et documenté, afin que chacun puisse réfléchir à l'avance,
- que l'A.G. se tienne l'après-midi.

QUESTION sur les problèmes liés à la **régionalisation**.

M. BARBASTE (Bordeaux) précise que les moyens matériels et financiers ne sont plus attribués par un organisme centralisé mais par les assemblées régionales :

- conseil général pour les collègues,
- conseil régional pour les lycées.

Chaque conseil comprend une commission « éducation nationale ».

L'U.d.P. est et doit être représentative, doit prendre des initiatives, contacter les pouvoirs politiques, administratifs,... en dehors de toute hiérarchie.

Le rôle des sections académiques doit évoluer, il doit prendre en compte cette nouvelle donne et intégrer le côté « relations publiques » qu'elle nécessite.

DISCUSSION SUR LA REVALORISATION DES TRAVAUX PRATIQUES

- Compte rendu de l'atelier sur ce thème.
- Quelques idées sur les modalités possibles d'une telle action :
 - mettre au point une liste qui en délimiterait le contenu, les objectifs ;
 - mettre au point une liste de savoir-faire plutôt que de T.P. : cette liste devrait préciser les **buts** de ces savoir-faire, et non le matériel à mettre en œuvre ;
 - le niveau de l'épreuve devrait être tel que tout élève ayant manipulé régulièrement dans un lycée moyennement équipé,
 - on peut imaginer diverses modalités pratiques :
 - ait la moyenne ;
 - contrôle continu,
 - contrôle organisé en 1 ou 2 fois,
 - épreuve à option 1^{er} oral, avec liste de T.P.,
 - épreuve 2^e oral, avec liste de T.P.
- Problèmes soulevés au cours de la discussion :
 - nombre d'élèves au bac, organisation très lourde, désorganisation des établissements,
 - une liste de T.P. suscitera inévitablement un bachotage.
Réponse : Il ne s'agirait pas d'une liste de T.P. style Capes ou Agrég., mais d'une liste de savoir-faire.
 - Ne risque-t-on pas qu'après l'épreuve (si elle se passe en cours d'année) les élèves ne viennent plus en T.P. (*cf* philo, gym), ou qu'il n'y ait plus du tout de T.P. après l'épreuve ?
 - une collègue rappelle qu'une tentative de valorisation des T.P. a déjà existé en 1975-1976, à l'oral. Elle témoigne d'une épreuve très longue et lourde à gérer.

En guise de **conclusion provisoire**, DURUPHTY propose :

- de tenter d'obtenir dans un premier temps que l'un des exercices du bac soit un protocole opératoire (*cf* Olympiades de chimie) ; cela semble un objectif à court terme réalisable.

La majorité de l'assemblée générale se déclare favorable à cette proposition ;

- de continuer à « placer la barre assez haut » pour la suite des négociations à plus long terme, en demeurant une véritable épreuve de travaux pratiques.

Les principaux arguments sont :

- 1/3 de notre enseignement n'est jamais validé !
- cela contribue à la défense de l'aspect expérimental indispensable de notre discipline.

Nul ne conteste que les solutions ne sont pas faciles à trouver, mais il est vital d'en trouver une.

DISCUSSION SUR LES PROPOSITIONS DE NOUVELLE FILIERE SCIENTIFIQUE

On rappelle que c'est une **initiative de l'U.d.P.**, totalement indépendante de toute structure administrative ou d'inspection.

1° Compte rendu de l'atelier, bilan des propositions.

Le constat : pas assez de scientifiques,

80 % d'élèves au bac signifient un afflux important de nouveaux élèves.

Les « butoirs » qui semblent difficiles à éviter :

- la Seconde indifférenciée, qu'il ne semble pas possible de remettre en cause,
- les 27 heures hebdomadaires,
- le problème de recrutement d'enseignants de Sciences physiques.

Compte tenu de ces remarques, notre projet concerne une filière qui **commencerait en Première et se poursuivrait en Terminale.**

Deux pistes de réflexion :

valoriser l'enseignement expérimental,
se donner plus de temps pour faire de la physique
« autrement ».

Questions : quel public ?
 quels débouchés ?
 quels horaires ?

une proposition (purement indicative) :

sciences physiques	: 8 h (4 + 4)
maths	: 5 h
sciences nat	: 2,5 h
lettres	: 4 h
hist-géo	: 2-3 h
langues vivantes	: 2-3 h
E.P.S.	: 2-3 h.

2^e Discussion.

Question : ne peut-il dès la Seconde y avoir une option Sciences physiques, au même titre que d'autres options ?

Réponse : pas d'option lorsqu'il existe un enseignement obligatoire. L'U.d.P. a, par contre, déjà proposé un enseignement « à deux vitesses ».

Question : quels seraient les liens avec l'enseignement supérieur ?

Réponse : il faut évidemment envisager, à l'issue de ce bac, les classes préparatoires correspondantes afin que les élèves puissent poursuivre leurs études dans la même optique. Il y a déjà eu des créations de classes préparatoires, par exemple pour les baccalauréats techniques. Ce n'est donc pas impossible. La réflexion doit être globale.

A. DURUPHY lève la séance après avoir précisé que l'U.d.P. va prendre des contacts sur ces deux thèmes (valorisation des T.P., nouvelle filière) avec les autorités syndicales, politiques..., pour faire avancer ces dossiers.

CONSEIL DE L'U.d.P.

Appel de candidatures

Le Conseil de l'Union des Physiciens se renouvelle par tiers chaque année. Il se réunit deux fois par an.

Son rôle consiste à définir l'orientation de la politique de l'Association et les diverses actions à conduire.

Le Bureau de l'Union des Physiciens fait appel de candidatures auprès des collègues qui seraient intéressés.

Prière d'envoyer les avis de candidatures à André DURUPHY, 2, rue Gauguin, Calas - 13480 Cabries.
